

LAPPELLATION FLEURIE EN ROUTE VERS LES PREMIERS CRUS



©Vins du Beaujolais, Fabrice Ferrer

Depuis 10 ans, une action collective est menée par le cru Fleurie afin d'amener les vignerons à valoriser davantage leurs vins, mettre en avant leurs terroirs et se réapproprier leur histoire viticole.

Ces années de réflexion ont permis de réaliser de concert un travail cartographique et géologique - étude de terrain colossale menée par la Chambre d'Agriculture du Rhône en collaboration avec le bureau d'études pédologique Sigales à l'initiative d'Inter Beaujolais, permettant de constater l'exceptionnelle richesse des sols du Beaujolais - des recherches bibliographiques, de positionnement tarifaire, ainsi qu'une grande enquête sur les pratiques culturelles et savoir-faire des vignerons.

Depuis début 2020, de nombreuses dégustations sont venues affiner la reconnaissance et la richesse des lieux-dits.

Mardi 28 mars dernier s'est tenue une **assemblée générale historique** pour le cru Fleurie et le vignoble beaujolais. **Les vignerons du cru Fleurie ont voté pour le cahier des charges ainsi que la liste des lieux-dits qui seront présentés sous peu à l'INAO pour un classement en Premiers Crus.** Sur plus de 70 votants (représentant 60 % de la surface de l'AOC), les vignerons se sont prononcés à plus de 85 % « pour ».

Le cahier des charges prévoit notamment les engagements suivants :

- Un rendement à 52 hl/ha vs 56 hl pour le Fleurie sans mention de 1^{er} Cru

- Une mise en marché au 1^{er} septembre vs 1^{er} février
- Une première récolte après la 5^{ème} feuille
- Un degré minimum à 11,5° vs 10,5°
- Le désherbage chimique interdit pour les vignes plantées à + 1m20

Les 48 lieux-dits du cru ont été classés selon des critères objectifs :

- L'usage du lieu-dit dans les revendications de récolte
- La surface revendiquée vs surface plantée du lieu-dit
- La valorisation des cuvées
- Les notes de dégustation
- La littérature contemporaine
- La littérature historique
- Les cartes

Les vigneron du cru Fleurie souhaitent proposer au classement en Premier Cru les 7 lieux-dits ayant obtenu les meilleures notes, soit :


- Les Moriers
- Poncié
- Les Garants
- La Madone
- La Roilette
- Grille Midi
- La Chapelle des Bois

Ces 7 lieux-dits représentent aujourd'hui 27 % de l'appellation.

Le dossier sera présenté ce printemps à l'INAO. Suivront probablement de longues années d'échanges avec l'organisme, avant que ces lieux-dits de l'AOC Fleurie puissent porter la mention de 1^{er} Cru.

L'appellation Fleurie

Située au cœur des crus du Beaujolais et surplombant la vallée de la Saône, l'AOC Fleurie est adossée à une chaîne de crêtes. Elle culmine entre 225 et 475 mètres d'altitude et s'épanouit sur 840 hectares de vignes. Les sols sont principalement constitués de granites roses plus ou moins profonds et décomposés qui offrent aux vins de Fleurie une finesse et une élégante structure.

Consultez 

<https://www.beaujolais.com/appellation/fleurie/>

<https://carte.fleurie-vin.fr/>

Contacts cru Fleurie

Sylvain Paturaux, 06 62 61 80 24 & Florent Berrod, 06 79 00 71 90

crufleurie@gmail.com